

La forêt d'Uchaux,

quand le cœur du village s'embrase

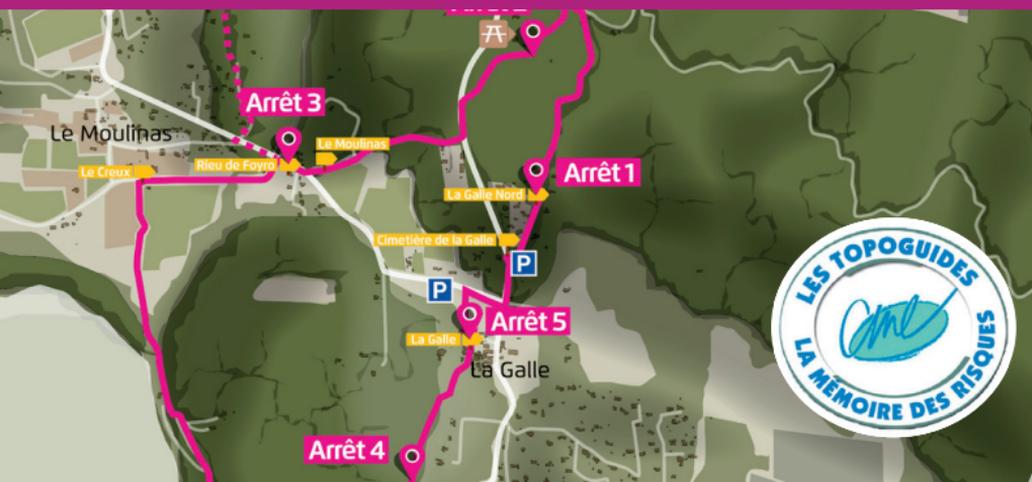
Parcours de découverte sur les feux
de forêt dans le

Massif d'Uchaux



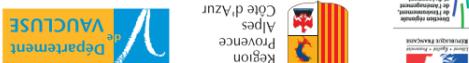
Parcours pédestre accessible à toute la famille, pour découvrir le massif
d'Uchaux sous un angle inédit.

Durée : 2h - Distance : 6 km





Nos partenaires :



Avec le soutien de :

Union APARE - CME
25 bd Paul Pons - 84 800 Lisle sur la Sorgue
Tél. 04 90 85 51 75 - risques@apare-cme.eu
www.apare-cme.eu

PAYS DE VAUCLUSE
CENTRE MEDITERRANEEEN DE L'ENVIRONNEMENT



Rejoignez rapidement une route ou une piste forestière, et si possible, une habitation en dur aux abords correctement déboussillées.
Pour tout départ de feu, vous pouvez composer le 18 et 112.

Si vous constatez un feu, abritez-vous et donnez l'alerte !

Ce topoguide vous propose une balade sur les sentiers d'Uchaux, pour découvrir son massif et son risque de feu de forêt.



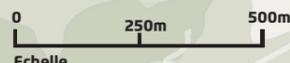
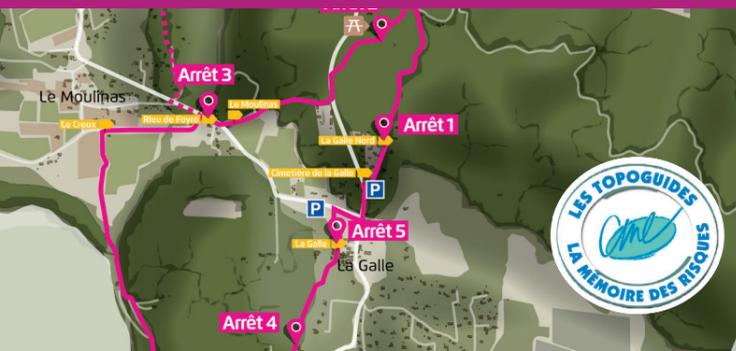
La forêt d'Uchaux, quand le cœur du village s'embrase

Parcours de découverte sur les feux de forêt dans le **Massif d'Uchaux**



Parcours pédestre accessible à toute la famille, pour découvrir le massif d'Uchaux sous un angle inédit.

Durée : 2h - Distance : 6 km



Création graphique et cartographie : La Vache Noire Sud © - 09 84 07 11 29

Légende

Départ : Parking du cimetière d'Uchaux (la Galle).

Arrêt 1 Le sentier botanique

Prendre le chemin au Nord dit « Voie romaine », jusqu'au sentier botanique.

Arrêt 2 Le Castelas

Après 400 m, au panneau « La Galle Nord », suivre la direction « Castelas » sur 600 m. Au panneau « Castelas » suivre la montée sur votre gauche en direction de « Le Moulinas ». Arriver sur le site du Castellas et de la Chapelle St-Michel.

Arrêt 3 Le Moulinas

Au pied de la chapelle, passer devant les restanques et poursuivre sur le sentier qui redescend. Au croisement avec la D11, continuer tout droit sur le chemin Saint Michel jusqu'à son croisement avec la route de Mornas. Suivre la route à droite sur 100 m en direction de « Rieu de Foyro », puis tourner à gauche sur le chemin du Cros, en direction de « Le Creux ».

Arrêt 4 Roquecourbe

Après 500 m, au panneau « Le Creux » tourner à gauche dans la direction de « Combe de Roquecourbe » sur environ 2 km. Au panneau « La Galle Sud », prendre à gauche en direction de « La Galle ».

Arrêt 5 La Mairie

Au hameau de la Galle, continuer la petite route jusqu'à la placette devant la Mairie. Pour revenir au point de départ emprunter la rue du centre sur votre droite. Au croisement avec la route d'Orange, prendre à gauche et continuer jusqu'au point de départ.

Parking Parcours

Tables de pique-nique Lien vers les hameaux

Le massif d'Uchaux

Ce massif boisé d'environ 7 500 ha, se situe sur la partie nord-ouest du département de Vaucluse et la partie sud-ouest de celui de la Drôme. Il s'étend sur huit communes, dont celle d'Uchaux située en son cœur.

Sa position géographique à la fois proche du bassin méditerranéen et dans la vallée du Rhône, dans laquelle s'engouffre le vent violent qu'est le Mistral, lui confère un climat caractérisé par des étés chauds et secs, et des températures hivernales relativement froides. C'est un climat où les formations végétales méditerranéennes, vulnérables à l'aléa feu de forêt, n'ont besoin que d'une étincelle pour s'embraser...

Le village d'Uchaux a la particularité de se composer de plusieurs hameaux dispersés dans la forêt. Un cadre de vie agréable, mais une cohabitation parfois dangereuse puisque la commune a connu une soixantaine d'incendies depuis 1973, brûlant au total plus d'une centaine d'hectares avec (source de point Prométhée).

Accès en forêt

En fonction de la prévision de risques météorologiques, l'accès à pied et en véhicule dans les massifs est restreint voire interdit. Pour connaître les conditions d'accès au massif vous pouvez appeler le : **04 88 17 80 00**

Remerciements

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes ayant participé à ce topoguide : M. SAURA, maire d'Uchaux ; M. COURTET (Mairie d'Uchaux) ; Mme BRECHU (ONF) ; M. VALLON, (DDT 84) ; Lt MESSIN et Cdt AUGIER (SDIS 84).

Bibliographie

• ASSOC. LE CASTELLAS D'UCHAUX Uchaux d'hier et d'aujourd'hui. Cavailon, 2007. 208 p.
• F. RAYMOND ; C. MANERD et G. DUCORD Grande et petite Histoire de Sérignan et Uchaux. 1988.

Réalisation

E. RAVEL, Union APARE - CME, CPIE Pays de Vaucluse.
Collection Les topoguides la mémoire des risques. Edition 2017.
ISBN : 978-2-9516708-3-9
Document réalisé sur papier certifié PEFC.



Arrêt - 1 Le sentier botanique

Quelle est cette plante ?

Vous démarrez ce parcours en empruntant un sentier botanique qui propose une découverte de plantes répertoriées et signalées, caractéristiques de la forêt méditerranéenne. Certaines espèces ne sont présentes que dans quelques endroits particuliers de la région, dont le massif d'Uchaux...

Des végétaux inflammables

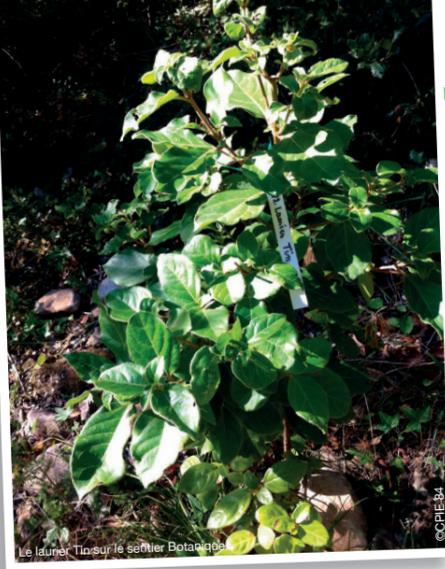
Toutes les plantes n'ont pas la même capacité à s'enflammer au contact d'une source de chaleur. L'été une grande partie de l'eau contenue dans les plantes méditerranéennes s'évapore. Moins le végétal contient d'eau, plus il brûlera vite. Pour lutter contre cette perte d'eau, les plantes comme le thym ou le chêne kermès, produisent un gaz. Ce gaz est très inflammable et favorise la progression du feu de forêt.

Ainsi, les plantes méditerranéennes, adaptées aux fortes chaleurs du climat estival de la région, participent elles aussi à la propagation des incendies de forêt.



Le saviez-vous ?

La forêt méditerranéenne se caractérise par l'adaptation de la végétation à l'élément principal de son climat méditerranéen. On retrouve principalement des chênes verts, oliviers, arbousiers, genévriers, pins d'Alep, ... Cette forêt est aussi souvent dégradée par sa surexploitation, le surpâturage ou les incendies fréquents. Si la dégradation perdure, la forêt cède peu à peu la place aux romarins et aux chênes kermès de la garrigue mieux adaptés aux milieux arides et aux passages fréquents du feu.



Le p'tit +

Ce sentier botanique a été créé sur une partie du tracé de l'ancienne **via Agrippa**, dont on peut encore apercevoir quelques bordures de pierres. Cette voie, utilisée par les Celtes Ligures puis par les Grecs et ensuite par les Romains vers -30 av. J.-C., reliait Lyon à Arles. Elle était jalonnée de bornes militaires indiquant la distance en mille pas du lieu à la ville la plus proche. La huitième borne milliaire se situerait sur la colline du Castelas et aurait donné son nom à la cité médiévale d'Octavis devenue Uchaux...

Arrêt - 2 Le Castelas

D'où vient le feu ?

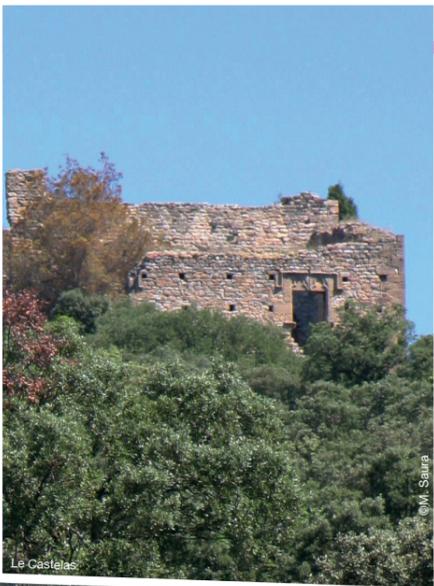
Cette diversité de plantes présente sur le sentier montre que la forêt peu renaître de ses cendres : le site a connu deux incendies le **8 août 1986**. Un premier feu prit accidentellement au pied du Castelas, et causa, par une saute de feu, un second incendie au sud/ouest du sentier botanique. Les deux feux ravageant au total 21 ha de forêt. Aujourd'hui encore, en forêt, la moindre étincelle peut déclencher un scénario catastrophe. Le plus souvent « l'étincelle » en question se situe à moins de 100 m d'une habitation ou d'une route. La cause principale de départs de feux est l'imprudence, responsable de **80%** des départs de feux connus. La foudre, cause naturelle, ne représente que 8%...

Les APFM au Castelas

Pour limiter ce risque, le site du Castelas est entretenu par les **APFM** (Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne), il s'agit d'un chantier modèle de débroussaillage.

Le p'tit +

Les ruines du **château du Castelas** peuvent être datées, pour l'essentiel, du XIII^e S. Son architecture suppose qu'il s'agissait d'une résidence aristocratique. Le Castelas est propriété de la commune d'Uchaux depuis 1983. Un peu plus en contrebas, se dresse la **chapelle Saint Michel**. Cet édifice roman datant du XII^e S. est resté église paroissiale de la commune jusqu'en 1840. Sur sa façade sud, on peut apercevoir deux cadrans solaires gravés ainsi que de nombreuses marques de tâcherons.

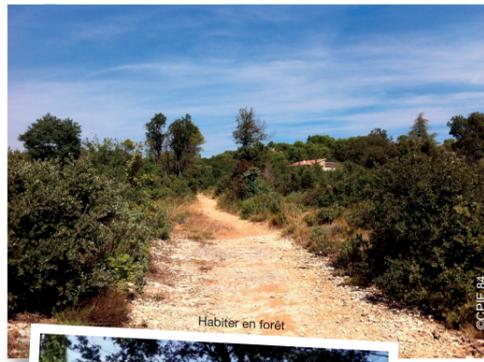


Arrêt - 3 Le Moulinas

Comment me protéger avant et pendant le feu ?

Le Moulinas, tout comme les autres hameaux du village, est construit en plein cœur de la forêt. Il est donc fortement exposé au risque de feux et nécessite une protection. Celle-ci ne peut être uniquement assurée par les pompiers car lors de grands incendies, il arrive fréquemment que de nombreuses habitations soient simultanément menacées par les flammes. Les services de secours ne disposent pas forcément de moyens de lutte suffisant pour protéger chacune d'entre elles.

Si vous habitez à proximité d'une forêt, il est donc important de mettre au point votre autoprotection !



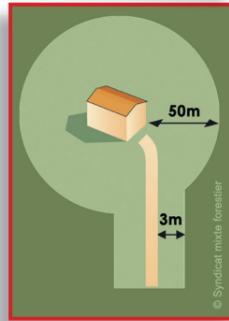
Les travaux de la commune et du syndicat forestier

Si la réglementation impose de débroussailler 50 m autour des habitations situées dans les massifs forestiers, la mairie d'Uchaux, accompagnée du Syndicat Mixte Forestier, a souhaité aller plus loin. Avec la création d'interfaces déboisées, proches des secteurs urbanisés, la commune propose ainsi une politique innovante en matière de prévention du risque feux de forêts. Cette action permet de limiter le risque de propagation d'un incendie et de faciliter l'intervention des secours sur le terrain, tout en respectant la biodiversité.

Vous habitez en forêt ?

Pensez au débroussaillage !

- Tous les abords des constructions (chantiers, installations de toute nature et leurs dépendances) situées à l'intérieur ou à moins de 200 m d'une zone de forêt doivent être débroussaillés sur une largeur de 50 m.
 - Les voies d'accès privées doivent être débroussaillées sur une largeur de 3 mètres de part et d'autre.
 - Ces travaux sont obligatoires et à la charge du propriétaire ou des ayants droit. Par la suite, il est important et obligatoire, d'entretenir régulièrement la surface débroussaillée.
- Plus d'infos sur comment débroussailler sur : www.syndicatmixteforestier.com



Consignes de sécurité en cas de feu de forêt :

- éloignez-vous du feu
- ouvrez portails et barrières
- enfermez-vous dans un bâtiment dur
- fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air

Arrêt - 4 Roquecourbe

Sur les cendres du feu de 2011...

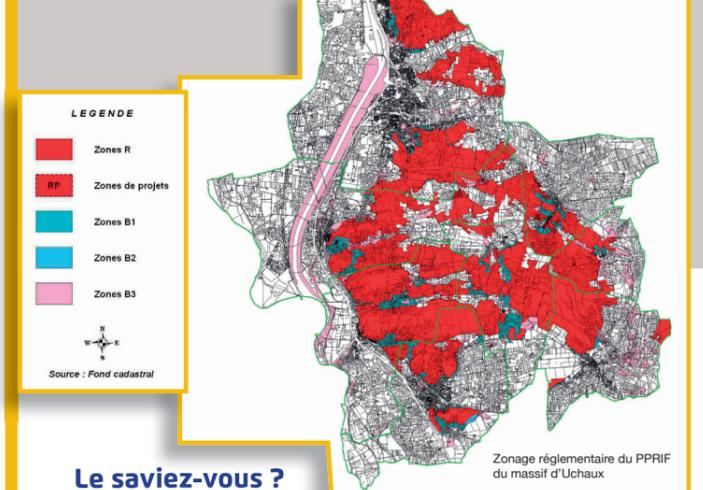
Vous marchez actuellement sur les traces de l'incendie du **25 juin 2011**. Si vous observez autour de vous, vous verrez les marques de son passage comme des troncs calcinés ou encore la disparition de grands arbres au profit d'une végétation basse. Ce feu, d'origine accidentelle, s'est déclaré en fin d'après-midi, au lieu-dit « Roquecourbe nord ». Ce jour là, un fort mistral soufflait et le feu prit rapidement dans le massif. Les pompiers durent intervenir jusqu'au lendemain matin pour stopper le feu qui brûla 23 ha de forêt, ainsi que deux cabanons et un camping-car. Deux hameaux ont dû être évacués. Sans l'intervention des secours, ce serait une centaine d'hectares qui serait partie en fumée et des dégâts matériels bien plus importants.



Arrêt - 5 La Mairie

Et le maire dans tout ça ?

Si chacun est responsable de sa propre sécurité, le maire a également des devoirs comme l'application du PPRIF, ou encore l'information sur l'ensemble des risques présents sur sa commune.



Le saviez-vous ?

Les territoires présentant un fort risque d'incendie et des enjeux importants peuvent être soumis à un **PPRIF** (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de forêts). Ce document d'urbanisme identifie les zones les plus exposées aux feux, et définit des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à prendre en compte par les collectivités territoriales et les particuliers. Un **PPRIF** a été approuvé en 2011 sur l'ensemble du bassin de vie du massif d'Uchaux.